



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### DORVAL GLOBAL CONVICTIONS

Code ISIN : FR0010690974 Part I (C) EUR

Société de gestion : Dorval Asset Management (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion consiste à participer à la hausse des marchés de taux et d'actions internationaux, et d'offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence constitué pour 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et pour 50% de l'indice MSCI des actions internationales dividendes nets réinvestis MSCI World NR (EUR) depuis le 1er janvier 2013, sur 5 ans. Cet indicateur de référence ne définit pas de manière restrictive, l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.
- La politique d'investissement suit un processus en 2 étapes :
  - 1) L'analyse de l'environnement macroéconomique mondial déterminant l'allocation par classe d'actifs, par zones géographiques et des thématiques d'investissements,
  - 2) La sélection de titres vifs suivant des critères quantitatifs et qualitatifs propres à Dorval Asset Management.Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions des pays de l'Union européenne.
- Le portefeuille n'a pas d'allocation cible. La mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire peut amener la composition du portefeuille à s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence composé pour 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et pour 50% de l'indice MSCI World DNR (EUR).

La part des marchés actions de la zone euro et internationaux, en titres vifs, y compris les petites et moyennes capitalisations et les marchés émergents, pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

La part des marchés de taux/crédit (public ou privé) de la zone euro et/ou internationaux, y compris émergents, en titres vifs, y compris dans les obligations " investment grade " ou " spéculatives " ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion et de toutes maturités, pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP, sans contraintes de sensibilité.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPC.
- Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'engagement de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 17h30 et sont exécutés quotidiennement.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du fonds aux marchés actions et aux marchés de taux dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de demande de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas face à ses obligations envers l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les produits dérivés, futures ou options.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 4,00%

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants 0,70%

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance En cas de performance positive, 20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et 50% de l'indice MSCI des actions internationales dividendes nets réinvestis MSCI World NR (EUR), soit 0,02% pour l'exercice précédent.

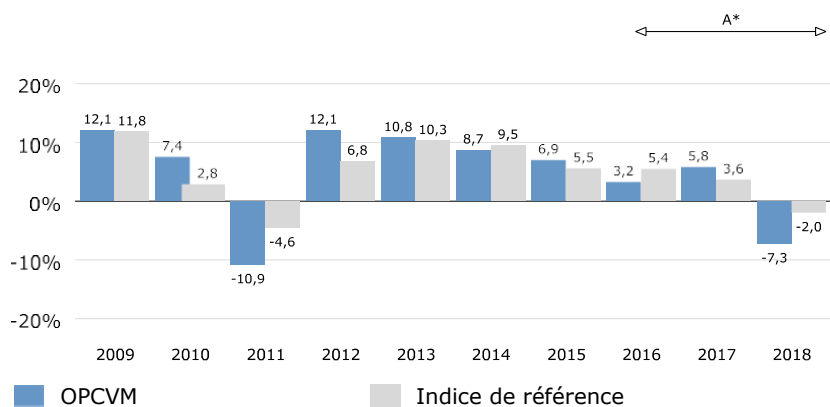
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com).**

## PERFORMANCES PASSES



A\*: La méthode de sélection des instruments a été modifiée à compter du 1er juin 2016. Le fonds pouvait auparavant investir en OPC jusqu'à 100% de son actifs.

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM : 2008.**

■ **Année de création de la part I (C) EUR : 2008.**

■ **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 rue de Gramont – 75002 PARIS ou à l'adresse électronique suivante : [informations@dorval-am.com](mailto:informations@dorval-am.com).
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com).
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com).
- La responsabilité de Dorval Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.